



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°14-2024-110

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Préfecture du Calvados / Direction de la citoyenneté et des collectivités locales**

14-2024-04-12-00002 - Arrêté octroyant le titre de maître-restaurateur à M EDELIN Guillaume, Chef de cuisine du restaurant La Calypso à Cabourg (2 pages)	Page 3
14-2024-04-12-00003 - Arrêté octroyant le titre de maître-restaurateur à M LARCPAGE Fabien, Chef pâtissier du restaurant La Calypso à Cabourg (2 pages)	Page 6
14-2024-04-12-00001 - Arrêté octroyant le titre de maître-restaurateur à M LEROY Arnaud gérant du restaurant La Calypso à Cabourg (2 pages)	Page 9

Préfecture du Calvados

14-2024-04-12-00002

Arrêté octroyant le titre de maître-restaurateur à  
M EDELIN Guillaume, Chef de cuisine du  
restaurant La Calypso à Cabourg



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales**

**Arrêté n° DCL-BRAE-24-020  
octroyant le titre de maître-restaurateur  
à Monsieur Guillaume EDELINE,  
Chef de cuisine de l'établissement  
« LA CALYPSO »  
sis à CABOURG-14390**

**Le préfet du Calvados,**

**VU** le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté interministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26 mars 2015 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté du 13 juin 2022 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

**VU** le dossier de candidature déposé le 10 avril 2024 par **Monsieur Guillaume EDELINE**, chef de cuisine du restaurant LA CALYPSO sis au 4 avenue Alfred PIAT 14390 CABOURG, en vue d'obtenir le titre de maître-restaurateur ;

**VU** le rapport d'audit établi par l'organisme certificateur CERTIPAQ, le 09 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier déposé par **Monsieur Guillaume EDELINE**, est conforme à la réglementation en vigueur, et qu'il y a lieu de répondre favorablement à sa requête ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le titre de maître-restaurateur est octroyé à **Monsieur Guillaume EDELINE**, chef de cuisine du restaurant LA CALYPSO sis au 4 avenue Alfred PIAT 14390 CABOURG, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le n° 440 160 497 ;

**ARTICLE 2 :** Ce titre est délivré pour une durée de **QUATRE ANS** à compter de la date du présent arrêté. Le bénéficiaire devra en demander le renouvellement **DEUX MOIS** avant l'expiration de ce délai ;

**ARTICLE 3 :** **Monsieur Guillaume EDELIN** devra informer le préfet du Calvados de toute modification dans les conditions exigées pour l'attribution de ce titre, notamment son départ de son poste de chef de cuisine ;

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le **12 AVR. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,  
la secrétaire générale,

  
Florence BESSY

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Préfecture du Calvados

14-2024-04-12-00003

Arrêté octroyant le titre de maître-restaurateur à  
M LARCPAGE Fabien, Chef pâtissier du  
restaurant La Calypso à Cabourg

**Arrêté n° DCL-BRAE-24-021  
octroyant le titre de maître-restaurateur  
à Monsieur Fabien LARCOPAGE,  
Chef pâtissier de l'établissement  
« LA CALYPSO »  
sis à CABOURG-14390**

**Le préfet du Calvados,**

**VU** le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté interministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26 mars 2015 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté du 13 juin 2022 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

**VU** le dossier de candidature déposé le 10 avril 2024 par **Monsieur Fabien LARCOPAGE**, chef pâtissier du restaurant LA CALYPSO sis au 4 avenue Alfred PIAT 14390 CABOURG, en vue d'obtenir le titre de maître-restaurateur ;

**VU** le rapport d'audit établi par l'organisme certificateur CERTIPAQ, le 09 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier déposé par **Monsieur Fabien LARCOPAGE**, est conforme à la réglementation en vigueur, et qu'il y a lieu de répondre favorablement à sa requête ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le titre de maître-restaurateur est octroyé à **Monsieur Fabien LARCOPAGE**, chef pâtissier du restaurant LA CALYPSO sis au 4 avenue Alfred PIAT 14390 CABOURG, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le n° 440 160 497 ;

**ARTICLE 2 :** Ce titre est délivré pour une durée de **QUATRE ANS** à compter de la date du présent arrêté. Le bénéficiaire devra en demander le renouvellement **DEUX MOIS** avant l'expiration de ce délai ;

**ARTICLE 3 :** **Monsieur Fabien LARCOPAGE** devra informer le préfet du Calvados de toute modification dans les conditions exigées pour l'attribution de ce titre, notamment son départ de son poste de chef pâtissier ;

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le **12 AVR. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,  
la secrétaire générale,

  
Florence BESSY

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



Préfecture du Calvados

14-2024-04-12-00001

Arrêté octroyant le titre de maître-restaurateur à  
M LEROY Arnaud gérant du restaurant La  
Calypso à Cabourg



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales

**Arrêté n° DCL-BRAE-24-019  
octroyant le titre de maître-restaurateur  
à Monsieur Arnaud LEROY,  
Gérant de l'établissement  
« LA CALYPSO »  
sis à CABOURG-14390**

Le préfet du Calvados,

**VU** le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté interministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26 mars 2015 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté du 13 juin 2022 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

**VU** le dossier de candidature déposé le 10 avril 2024 par **Monsieur Arnaud LEROY**, gérant du restaurant LA CALYPSO sis au 4 avenue Alfred PIAT 14390 CABOURG, en vue d'obtenir le titre de maître-restaurateur ;

**VU** le rapport d'audit établi par l'organisme certificateur CERTIPAQ, le 09 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier déposé par **Monsieur Arnaud LEROY**, est conforme à la réglementation en vigueur, et qu'il y a lieu de répondre favorablement à sa requête ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le titre de maître-restaurateur est octroyé à **Monsieur Arnaud LEROY**, gérant du restaurant LA CALYPSO sis au 4 avenue Alfred PIAT 14390 CABOURG, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le n° 440 160 497 ;

**ARTICLE 2 :** Ce titre est délivré pour une durée de **QUATRE ANS** à compter de la date du présent arrêté. Le bénéficiaire devra en demander le renouvellement **DEUX MOIS** avant l'expiration de ce délai ;

**ARTICLE 3 :** Monsieur **Arnaud LEROY** devra informer le préfet du Calvados de toute modification dans les conditions exigées pour l'attribution de ce titre ;

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le **12 AVR. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,  
la secrétaire générale,

  
Florence BESSY

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*